

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie



PROJET D'APPUI A LA RESILIENCE ECONOMIQUE

PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT



Empowered lives.
Resilient nations.

SUPPORT PROJECT FOR ECONOMIC
RESILIENCE

Termes de Référence

EVALUATION FINALE DU PROJET D'APPUI A LA RESILIENCE ECONOMIQUE (PAREC)

1. CONTEXTE

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) est l'une des Agences du Système des Nations Unies dont le rôle essentiel est de soutenir les actions des pays en vue de la mise en œuvre des ODD d'ici à 2030. Son champ d'intervention couvre notamment, l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités. Son plan stratégique 2022-2025 vise les changements suivants :

- 1- La transformation structurelle, notamment les transitions vertes, inclusives et numériques ;
- 2- Ne laisser personne de côté, une approche fondée sur les droits centrée sur l'action humaine et le développement humain ;
- 3- Renforcer la résilience pour répondre aux incertitudes et aux risques systémiques.

Au Cameroun, dans le cadre du CPD 2018-2020 (Country Programme Document) , l'ambition du PNUD était de contribuer à la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) à travers les axes d'intervention suivants :

1. Renforcer l'accès des jeunes et des femmes aux opportunités d'emplois décents ;
2. Renforcer les capacités de résilience des populations cibles pour faire face aux chocs environnementaux, sociaux et économiques. .

L'opérationnalisation du CPD 2018-2020 s'est traduit par la mise en œuvre d'un certain nombre de projets et programmes parmi lesquels se trouve le Projet d'Appui à la Résilience Economique (PAREC). Ce Projet en particulier se fonde sur les acquis du Sous- Programme de Réduction de la Pauvreté à la Base phase II et a pour but de contribuer à réduire la pauvreté et les inégalités à travers l'amélioration de l'accès des populations vulnérables en particulier les jeunes et les femmes aux opportunités d'emplois en vue de renforcer leur résilience économique. Pour atteindre cet objectif, le projet envisage dans ses quatre Régions d'intervention (Extrême-Nord, Nord, Adamaoua et Est) de : (i) créer des conditions favorables à l'employabilité des jeunes et des femmes à travers le développement de mécanismes visant à promouvoir l'entrepreneuriat local ; (ii) promouvoir l'inclusion et la diversification de l'économie locale à travers la valorisation des produits locaux et la mise en marché ;(iii) promouvoir l'inclusion financière à travers l'appui aux institutions financières locales à fournir des produits et services financiers adaptés aux besoins des jeunes et des femmes ; (iv) renforcer les

capacités des institutions locales à prévenir et gérer les chocs affectant l'offre et la demande des produits de consommation de masse dans les zones d'intervention.

Dans le cadre de son déploiement technique et opérationnel, le PAREC vise l'atteinte des résultats suivants :

- **Produit 1 : Des mécanismes appropriés favorisant l'accès des jeunes et des femmes aux opportunités socio-économiques mis en place et opérationnels.** Il s'agit en d'autres termes de renforcer les capacités structurelles et opérationnelles des dispositifs dédiés à la promotion de l'emploi au niveau local (communal).
- **Produit 2 : L'inclusion économique est diversifiée et soutenue par la valorisation des produits locaux destinés au marché.** Au titre de ce produit, il est prévu de mettre en valeur des productions locales destinées au marché dans le but d'assurer aux groupes socialement et économiquement vulnérables un revenu minimum pour faire face à la réalité de la pauvreté et de la précarité.
- **Produit 3 : Les Institutions financières locales capables de fournir des produits/services financiers adaptés aux besoins des jeunes, et femmes et des populations rurales dans les zones d'intervention.** Il s'agit notamment de s'attaquer aussi bien aux contraintes institutionnelles que techniques et opérationnelles qui freinent l'accès et l'utilisation des produits et services financiers par les couches les plus exclues financièrement que sont les jeunes, les femmes et les populations rurales.
- **Produit 4 : Les Institutions locales mieux outillées pour prévenir et gérer les chocs qui affectent l'offre et la demande des produits de consommation de masse.** En général, les systèmes d'information sur le marché sont des outils de veille commerciale qui génèrent des signaux permettant la prise de décision à temps. A travers ce produit, ce projet vise à doter les institutions locales d'instruments de prévention et de gestion efficace des chocs économiques afin de permettre aux populations concernées de mieux faire face aux pénuries saisonnières des produits de consommation de masse dans les zones à risque.

En vue de mesurer les performances et les effets induits du PAREC sur sa cible en vue d'en tirer des leçons et dessiner ses perspectives, il est prévu une évaluation finale externe.

2. OBJECTIFS DE L'EVALUATION

De manière générale, cette évaluation vise à avoir un regard synoptique sur l'ensemble des éléments pertinents du projet à la fin de sa mise en œuvre et permettre de tirer les leçons en termes d'acquis et de contraintes dans le cadre des prochaines interventions. Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD et au document du projet, l'évaluation permettra d'analyser le niveau de réalisation des résultats attendus compte tenu du contexte de la mise en œuvre. Elle donnera ainsi lieu à des recommandations et des leçons apprises pour améliorer les autres projets similaires et fournira également de l'information essentielle pour façonner et informer les futurs programmes qui contribuent à l'efficacité de la planification et de la mise en œuvre des programmes nationaux de développement t. La présente évaluation permettra d'analyser les ajustements stratégiques et opérationnels du projet suite à la pandémie COVID19 . La présente évaluation sera menée en étroite collaboration et en partenariat avec le Gouvernement et d'autres partenaires nationaux clés.

Plus spécifiquement, l'évaluation finale vise à :

- Apprécier la performance du projet, notamment le niveau d'obtention des résultats immédiats fixés ;
- Analyser la manière avec laquelle ces résultats ont été atteints et comment les activités ont été réalisées ;
- Mesurer les changements obtenus sur les populations cibles ;
- Identifier les enseignements à retenir ;
- Apprécier le caractère catalytique, la sensibilité au temps, la tolérance aux risques et l'innovation des interventions du projet.

3. CRITERES ET QUESTIONS CLES DE L'EVALUATION

Les questions ci-dessous donnent une indication des informations clés à renseigner par l'évaluation.

A- La pertinence

La pertinence du projet vérifie le niveau de compatibilité entre la perception des besoins tels que planifiés le projet et la réalité des besoins du point de vue des bénéficiaires ciblés. A cet effet les questions clés suivantes aideront à fournir les réponses à ces préoccupations :

- Le projet représente-t-il une réponse adaptée aux problématiques liées à i) l'accès des jeunes et des femmes aux opportunités socio-économiques , ii) au renforcement des chaînes de valeur, iii) au développement de la finance inclusive , iv) à la prévention et la gestion des chocs qui affectent l'offre et la demande des produits de consommation de masse . Expliquez comment .
- Dans quelle mesure et comment les différentes cibles du projet ont été impliquées dans son élaboration, sa mise en œuvre et pour l'atteinte des résultats ;
- Est-ce que les activités du projet sont concordantes avec les extrants attendus ; l'implication des femmes, des jeunes et des groupes socialement vulnérables a-t-elle été prise en compte ;
- La stratégie de mise en œuvre de ce projet a-t-elle rencontré une adhésion des différentes parties prenantes clés ?
- Est-ce que les cibles identifiées ont été les plus pertinentes ?
- Les besoins et les problèmes identifiés au départ sont-ils restés les mêmes au cours de la mise en œuvre du projet ou ont-ils connu une évolution ? En cas d'évolution de ces derniers, quelle a été la capacité de réactivité du projet face aux changements et émergence d'autres besoins et priorités ?
- Dans quelle mesure le projet a intégré les jeunes, les femmes, les groupes socialement vulnérables dans son élaboration, sa mise en œuvre et ses résultats ?

B- La cohérence

La cohérence de l'intervention permet d'analyser l'alignement avec les politiques et stratégies de développement au niveau national (Vision 2035, SND , Stratégies sectoriels) et global. La cohérence des interventions sera appréciée aussi bien en interne qu'en externe à travers les questions suivantes :

Cohérence interne

- Dans quelle mesure les objectifs du projet PAREC sont-ils alignés et cohérents avec les besoins, les priorités et les politiques du gouvernement ? (y compris l'alignement sur les objectifs et cibles de développement national, les plans, stratégies et cadres nationaux ;
- Dans quelle mesure le PAREC est-il en cohérence avec le plan stratégique du PNUD et comment s'intègre-t-il dans la réponse du système des Nations Unies aux priorités de développement national (UNDAF) ?
- Dans quelle mesure le projet PAREC a-t-il créé des synergies et des liens avec d'autres interventions mises en œuvre concernant les domaines thématiques du projet tel que le développement d'outils stratégiques, le développement de la coopération Sud-Sud et la contextualisation des ODD
- Est-ce que les activités du projet sont concordantes avec les extrants attendus ;

Cohérence Externe

- Dans quelle mesure les objectifs du projet PAREC sont-ils alignés et cohérents avec les besoins, les priorités et les politiques de développement sur le plan global ODD, etc ?
- Dans quelle mesure le projet crée-t-il des synergies et des liens entre les interventions du gouvernement et les politiques et stratégies de développement sur le plan international ?

C- L'Efficacité et adaptabilité

L'efficacité est la mesure du niveau de réalisation des résultats (produits ou effets) escomptés d'une initiative donnée ou la mesure des progrès réalisés pour l'atteinte des produits ou effets. A cet effet les questions clés suivantes guideront l'analyse :

- Dans quelle mesure le Projet PAREC a-t-il permis d'obtenir les résultats prévus ?
- Les ressources et les stratégies mises en œuvre étaient-elles réalistes, appropriées et adéquates pour permettre l'atteinte des résultats attendus ?
- Est-ce que les stratégies de mise en œuvre utilisées ont été les plus efficaces ?

- Est-ce que les partenaires identifiés pour la mise en œuvre sont les plus efficaces dans le domaine ?
- Des résultats satisfaisants ont-ils été atteints par rapport aux objectifs fixés ? Quelles sont les causes de l'obtention et/ou de la non-obtention des résultats escomptés ?
- Dans quelle mesure le projet PAREC a-t-il été efficace pour atteindre les résultats décrits dans le cadre de résultats ? Quels ont été les bénéfices du projet pour les personnes et institutions visées par les interventions, y compris les populations les plus vulnérables, défavorisées et marginalisées ?
- Quelles sont les retombées de l'intervention ; prévues et imprévues, positives et négatives ; y compris les effets sociaux, économiques, environnementaux ?
- Dans quelle mesure le projet PAREC a-t-il contribué aux changements institutionnels, et législatifs essentiels pour catalyser les progrès vers l'impact souhaité ?
- Comment le projet a intégré les dynamiques socio environnementales telles que le COVID19 dans sa mise en œuvre et dans l'atteinte des résultats ?
- Dans quelles mesures l'intervention a réussi à faire participer les femmes et les hommes, et les « laissés pour compte », ainsi que les pourvoyeurs de droits ?
- Quelle est la plus-value de l'action du PNUD comparativement aux autres acteurs dans le domaine de la production des instruments stratégiques ?
- Dans quelle mesure les résultats du projet ont contribué à la promotion de l'égalité des sexes et à la promotion pour le respect des droits de l'homme ?
- Y a-t-il eu une synergie avec les autres acteurs/partenaires dans la mise en œuvre du projet ? Y a-t-il eu un lien entre les activités de chaque partenaire de mise en œuvre pour un meilleur effet du projet et une meilleure synergie des actions ?
- La structure de gestion mise en place ainsi que les méthodes de travail développées aussi bien par le PNUD et ses partenaires, ont-elles été appropriées et efficaces ?
- Dans quelle mesure les résultats obtenus ont-ils permis d'améliorer les différentes planifications de l'unité de coordination de ce projet (PNUD)

D- L'Efficiace

L'efficiace mesure la manière avec laquelle les ressources ou les apports (tels que les fonds, la compétence et le temps) sont transformés de façon économe en résultats. Une initiative est considérée efficiace lorsqu'elle utilise les ressources correctement et de façon économe pour atteindre les produits souhaités. L'efficiace est importante pour garantir le bon usage des ressources et mettre en relief d'autres usages efficiaces de ces ressources. A cet effet les questions clés suivantes guideront l'analyse :

- Les ressources mises à la disposition du projet ont-elles été suffisantes ? Si non quel est le gap et comment les ressources ont-elles été réparties entre priorités programmatiques pour l'atteinte des résultats ?
- Comment le projet s'est assuré que les ressources sont utilisées de la manière la plus économe possible pour atteindre ses résultats ?
- Le projet a-t-il été mis en œuvre dans le respect du chronogramme indiqué ?
- Le projet a-t-il été mis en œuvre dans la manière la plus optimale par rapport aux alternatives ?
- Dans quelle mesure les ressources suffisantes ont-elles été mises à disposition pour l'intégration des droits de l'homme et de l'égalité des sexes ?
- Est-ce que la stratégie de partenariat avec les autres agences du SNU et des ONG a influencé l'efficiace des initiatives de ce projet à travers des mesures de partage de frais et d'activités complémentaires ?

E- La durabilité/ L'appropriation locale

La durabilité mesure le degré auquel les bénéfices des initiatives perdurent après que le Projet ait touché à sa fin. Il s'agit d'identifier les mécanismes de pérennisation qui auront été mis en place pour assurer la pérennité des bénéfices et des systèmes renforcés par la mise en œuvre du projet. A cet effet les questions clés suivantes guideront l'analyse :

- Est-ce qu'une stratégie de durabilité, y compris le renforcement de capacités des parties prenantes nationales, a été développée ou mise en œuvre pour une appropriation et pérennisation des résultats du projet ?
- Existe-t-il des mécanismes financiers et économiques mis en place pour assurer la continuité du flux de bénéfices en cours une fois que le projet touchera à sa fin ?
- Est-ce qu'il existe une capacité institutionnelle requise (systèmes, structures, personnel, compétence, etc.) pour assurer la continuité ?
- Dans quelle mesure les ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour maintenir les avantages obtenus par le projet ?
- Dans quelle mesure les interventions du PNUD ont-elles des stratégies de sortie bien conçues et bien planifiées ?
- Que pourrait-on faire pour renforcer les stratégies de sortie et la durabilité ?

F- Le caractère catalytique

Un projet catalytique est un projet d'un effet suffisant pour stimuler des réactions positives en faveur de l'accélération des changements induits. Il permet de susciter d'autres projets/actions ou interventions ou alors des financements additionnels. Les questions clés suivantes guideront l'analyse :

- Le projet a-t'il été un catalyseur financier et / ou programmatique ?
- Le projet a-t-il contribué à l'élaboration d'autres interventions? des ressources provenant d'autres bailleurs elles été mobilisées ?

G- La tolérance aux risques et innovation

Il s'agit d'une part, d'identifier le niveau de risque du projet et les mesures d'atténuation mises en route ; d'autre part, de s'assurer que le projet offre une solution créative et inédite aux problèmes de développement et/ou cherche à perfectionner, optimiser les résultats, services ou processus. Les questions clés suivantes guideront la réflexion :

- Le projet était-il qualifié de « haut risque » ? Si oui, les risques étaient-ils correctement surveillés et atténués ?
- Dans quelle mesure l'approche du projet était-elle nouvelle ou innovante ? Peut-on tirer des leçons pour éclairer des approches similaires dans le futur ?

4. PORTEE DE L'EVALUATION :

L'évaluation portera sur la période de mise en œuvre du projet et va couvrir un échantillon de partenaires concernés. Elle sera focalisée sur les produits et résultats attendus et sur les parties prenantes notamment les ministères, les communes etc. ceci dans le but de pouvoir mesurer les changements observés auprès des cibles ainsi qu'au niveau des institutions camerounaises suites à la mise en œuvre de ce projet.

5. LA METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

L'évaluation sera menée suivant les normes d'évaluation du PNUD et du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE). Elle sera guidée par les principes d'égalité des sexes, d'approche axée sur les droits et développement humain¹. Le processus d'évaluation sera participatif de la planification à la livraison du rapport final.

La méthodologie prendra en compte le contexte électoral au Cameroun et de la Covid19 dans la mise en œuvre du programme du PNUD.

¹PNUD, « la politique d'évaluation du PNUD », document du conseil d'administration DP/2005/28, mai 2006

Globalement, la durée d'exécution de cette évaluation durera 20 jours calendaires. Elle commencera par une étape de pré-évaluation qui consiste à la définition par le consultant du processus d'évaluation à l'issue de laquelle sera produit un rapport d'évaluation initial (Inception report) puis une étape de préparation, ensuite une étape de gestion de la conduite de l'évaluation durant laquelle le consultant conduira une mission de collecte de données dans les sites d'intervention du projet. A la suite des missions de terrain, il présentera un rapport au PNUD et préparera un atelier de restitution. Au cours de cet atelier, il présentera les principaux constats et conclusions. Il procédera si nécessaire à une collecte des données complémentaires en vue d'intégrer les amendements de l'atelier de restitution. Un rapport provisoire sera produit et soumis à l'appréciation de l'unité de coordination du projet ainsi que les autres partenaires. A cause des contraintes de déplacements liées à la pandémie du COVID 19 et aux mesures de restrictions édictées par le Gouvernement, il sera prévu une option de conduire certains travaux d'évaluation à distance sur la base des données collectées en début et pendant la mise en œuvre du projet et des capacités d'accès aux interlocuteurs via la télécommunication.

La méthodologie d'évaluation i fera recours aux approches aussi bien quantitatives que qualitatives et sera basée sur les éléments suivants : i) Une conception de l'évaluation qui s'appuie sur les questions d'évaluation détaillées et retenues, puis organisées en une matrice d'évaluation; ii) l'élaboration d'instruments et outils (entretiens, observations, groupes de discussion, revue littéraire, enquête, visites de sites, etc.) qui seront utilisés pour recueillir des informations et des données pertinentes, iii) la mise en place d'échantillons selon les techniques appropriées pour collecte des données aussi bien qualitative que quantitative ; iv) L'utilisation de techniques pour l'analyse (qualitative et quantitative) et l'interprétation des données (par exemple les types d'analyse de données utilisées, les instruments de collecte de données, le niveau de précision, les méthodes d'échantillonnage);

Le consultant effectuera : i) Une revue documentaire : Il s'agira d'analyser les documents liés directement ou indirectement au projet . (rapports, documents, rapports de suivi, rapports de revues, plans de travail, rapports d'audit, etc.); ii) Des entretiens avec les diverses parties prenantes du projet (Equipe de Gestion du Projet, les agences du SNU, les partenaires d'implémentation du projet, les différentes parties prenantes ayant intervenu d'une manière ou d'une autre dans la mise en œuvre du projet, , PNUD, (les M&E Spécialiste, l'ARR de l'unité gouvernance, l'Economiste Principal, les DRR et les RR), les bénéficiaires du projet, les autorités administratives, certains PTF, les femmes, les jeunes, les groupes vulnérables, les ONG (Sightsavers, JAADD), iii) Une analyse des données de base et secondaire en privilégiant une approche de triangulation.

La liste des sources d'informations recueillies sera annexée au rapport (sources : les documents, les bases de données institutionnelles, les dossiers financiers, les bénéficiaires, le personnel, le bailleur de fond, les consultants, les représentants du gouvernement et les groupes communautaires, les groupes de femmes et des jeunes etc....)

Cette évaluation doit être menée dans le respect et la protection des droits et du bien-être des droits de l'homme, conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies² et autres conventions sur les droits de l'Homme. L'évaluateur doit donc respecter la dignité et la diversité des participants aux évaluations au moment de sa planification, de son déroulement et de la rédaction des rapports, en partie grâce à l'utilisation des instruments d'évaluation appropriés au milieu culturel.

6. PRODUIT D'ÉVALUATION

Le consultant devra présenter les rapports suivants, transmis en version dure (format A4) et en version électronique (email, clé USB) en format Word et Excel en français avec les résumés en anglais, comme l'indique le tableau suivant :

²Nations Unies, 'Déclaration Universelle des Droits de l'Homme'. Disponible sur le site: <http://www.un.org/en/documents/UDHR/>.

Livrables attendus	Description du livrable	Délais de soumission	Personne responsable
Un rapport initial d'évaluation	Le consultant va préparer un rapport initial d'évaluation avant d'entamer le démarrage de la collecte des données. Il doit détailler la compréhension de l'évaluateur par rapport aux éléments qui sont évalués et pour quelle raison ils sont évalués, en indiquant comment chaque question de l'évaluation obtiendra une réponse à l'aide de : méthodes proposées, sources proposées de données, méthode de collecte des données ainsi que les indicateurs à l'aune de laquelle les critères d'évaluation seront mesurés. Le consultant doit inclure dans ce rapport, un programme détaillé des tâches, activités et prestations...	5 jours après la prise de service par le consultant	Le consultant
Projet de rapport d'évaluation	Le consultant produira un rapport provisoire qui sera examiné par le groupe de référence. Ce groupe veillera à ce que l'évaluation réponde aux critères de qualité requis	15 jours après la collecte et l'analyse des données	Le consultant
Rapport d'évaluation finale	Une fois le rapport revu et amendé par le groupe de référence, le consultant, prendra quelques jours pour intégrer tous les amendements reçus par ce groupe et faire un traitement définitif puis le soumettre à l'unité de coordination pour validation.	5 jours après avoir reçu les amendements du groupe de référence.	Le consultant
Durée Totale de l'étude		25 jours	

7. COMPETENCES REQUISES DU CONSULTANT

L'évaluation sera effectuée par un (e) consultant (e) national (e).

Qualification et expérience :

Le consultant aura au minimum la combinaison de compétences et expérience suivantes :

- Avoir une expertise prouvée dans les domaines de l'évaluation des projets, la planification stratégique et opérationnelle des projets/programmes de développement, la gestion des projets ainsi que le suivi et évaluation;
- Avoir 5 ans d'expérience au minimum dans la conception et la conduite d'évaluations ou études d'impact ainsi que dans l'analyse de données qualitatives et quantitatives pour les projets et/ou programmes de développement, (soit en équipe ou individuellement) ;
- Avoir une expérience en planification ou évaluation de projets de développement ;
- Avoir une expérience avérée dans l'évaluation des politiques publiques ;
- Avoir une connaissance technique et une expérience dans les domaines thématiques du PNUD, avec une spécialisation correspondant au thème spécifique de l'évaluation, et aux sujets tels que la parité des sexes, l'approche fondée sur les droits, et le renforcement des capacités est un atout ;
- Expérience de travail avec le gouvernement, la société civile, les ONG Internationales réputées et les institutions multilatérales ou bilatérales ;
- Bonne capacité analytique et de solides compétences rédactionnelles ;
- Avoir une expérience prouvée au Cameroun ou au niveau international ;
- Des compétences en matière de gestion axée sur les résultats ;
- Maîtrise de la langue française et anglaise ;
- Connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint etc...) ;
- Connaissance des logiciels d'analyse des données qualitative et quantitative (SPSS, Epi info, CSPRO)

Profil de l'évaluateur (Consultant) :

- Être titulaire d'un BAC + 5 ou plus en Sciences Sociales, Analyse et Evaluation des projets ou autres diplômes en lien avec le thème de l'évaluation ;
- Bonne maîtrise de l'évaluation des projets/programmes de développement au Cameroun
- Avoir une bonne expérience des réalités locales.

8. ETHIQUE D'ÉVALUATION

Les évaluations au sein du PNUD sont conduites conformément aux principes mis en avant dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » de l'UNEG³ et doivent décrire les problèmes essentiels que les évaluateurs doivent aborder dans l'élaboration et l'exécution de l'évaluation, y compris l'éthique d'évaluation et les procédures permettant de sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par exemple : mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant les zones telles que les dispositions pour collecter et rapporter les données, particulièrement les autorisations nécessaires pour interviewer ou obtenir des informations au sujet des enfants et des adolescents ; dispositions permettant de stocker et de garder la sécurité des informations collectées et protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité.

9. MODALITES D'EXECUTION

Le processus d'évaluation de ce projet sera dirigé par un consultant qui fournit l'orientation globale et les conseils relatifs à la conduite de l'évaluation et préparera les différents livrables et le rapport d'évaluation. Le travail du consultant, chargé de l'évaluation, sera supervisé par l'équipe technique du PAREC avec l'appui du **M&E Specialist du bureau PNUD et l'unité de coordination de ce projet** qui veilleront sur la qualité des rapports et des données collectées par l'évaluateur. Ils mettront à dispositions les ressources documentaires nécessaires à la conduite de l'évaluation de même qu'ils l'aideront à entrer en contact avec les personnes à rencontrer. Cependant, les aspects logistiques de l'évaluation (espace de bureau, soutien administratif et de secrétariat, télécommunications, photocopies de la documentation, voyages, ...) ainsi que la conception et la diffusion des outils de collecte de données seront sous la responsabilité du consultant. L'unité de coordination s'occupera de l'organisation des différents ateliers envisagés au cours du processus d'évaluation (**validation, vulgarisation**).

Le **Groupe de Référence** est composé de parties prenantes clés, qui collaborent étroitement avec le responsable de l'évaluation, afin d'orienter le processus. Les membres du groupe de référence apporteront des commentaires et des conseils à chaque étape du processus de l'évaluation : les termes de référence, le rapport de démarrage, et le pré-rapport de l'évaluation. Au besoin, ils feront des suggestions aux commanditaires pour la réorientation du processus d'évaluation.

Structure de gestion	Rôle et Responsabilité	Profil des membres
Le DNP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participe et implique les parties prenantes concernées dans l'élaboration du plan d'évaluation ; ▪ Garantit l'évaluabilité des initiatives du PNUD dans un projet, une thématique de programme ou un domaine de résultats donné ; ▪ Établit le groupe de référence d'évaluation avec les principaux partenaires du projet, le cas échéant ▪ Fournit des informations / conseils au responsable de l'évaluation et au groupe de référence de l'évaluation sur les détails et la portée des termes de référence pour l'évaluation et comment les résultats seront utilisés ; ▪ Assure et préserve l'indépendance des évaluations ; ▪ Fournit au responsable de l'évaluation toutes les données et la documentation requises et liste de contacts / parties prenantes, etc. ▪ Fournit des commentaires et des éclaircissements sur le mandat, le rapport initial et le projet de rapports d'évaluation ; 	L'unité de coordination du projet y Compris le consultant ayant contribué à la mise en œuvre du Projet.

³UNEG, 'Ethical Guidelines for Evaluation', juin 2008, disponible sur le site: <http://www.uneval.org/search/index.jsp?q=ethical+Guidelines>.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répond aux recommandations de l'évaluation en fournissant des réponses claires et des actions à toutes les recommandations adressées au PNUD ; ▪ Assure la diffusion du rapport d'évaluation à toutes les parties prenantes. 	
Gestionnaire/Responsable de l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dirige l'élaboration des termes de référence de l'évaluation ; ▪ Assure de concert avec l'équipe technique la sélection et le recrutement de l'évaluateur externe ; ▪ Fournit un soutien en matière d'exécution et de coordination au groupe de référence ; ▪ Fournit aux évaluateurs un soutien administratif, ainsi que les données requises ▪ Travaille en collaboration avec les commissaires ; ▪ Assure la liaison entre l'équipe d'évaluation, l'unité de programme, la direction et les parties prenantes clés, et garantit l'approche globale et transparente de l'évaluation ; ▪ Révise le rapport initial et le(s) rapport(s) du projet d'évaluation ; ▪ S'assurer que le projet final réponde aux normes de qualité 	M&E Specialist du bureau PNUD/ équipe technique du Projet
Le groupe de Coordination/ Service Procurement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définit et confirme le profil, les compétences, les rôles et responsabilités du responsable et peut faire la diffusion de l'appel à candidature auprès des potentiels candidats qui pourront exercer cette fonction ; ▪ Participe à la rédaction et à la révision de l'ébauche des termes de référence ; ▪ Prête leur assistance à la collecte de données requises ; ▪ Supervise les progrès et la conduite de l'évaluation ; ▪ Révise le rapport du projet d'évaluation et s'assure que le projet final répond aux normes de qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Equipe de gestion du projet ; ✓ Les partenaires de mise en œuvre
Le responsable de l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalise les dispositions contractuelles en accord avec les normes et les directives éthiques du Groupe des Nations Unies sur l'Evaluation (UNEG); ce qui comprend le développement d'une matrice d'évaluation, incluse dans le rapport initial, la rédaction de rapports et la communication d'instructions au commissaire et aux parties prenantes en matière de progrès, de déductions et de recommandations, le cas échéant 	Le/la consultant (e)

10. PROCEDURE DE SOUMISSION ET DE RECRUTEMENT :

Les dossiers de soumission doivent parvenir au plus tard **10 jours** conformément à la publication de l'Appel à candidature, adressés à Monsieur le Représentant Résident du PNUD/ Cameroun.

Le processus de recrutement du consultant comportera deux étapes :

- ✓ Le shortlisting
- ✓ L'interview

Les paiements seront effectués comme suit :

- ✓ **20%** du paiement total à la soumission du rapport initial d'évaluation ;
- ✓ **40%** du paiement total à la livraison du projet de rapport d'évaluation ;
- ✓ **40%** du paiement total à la livraison du rapport final d'évaluation.

Les candidats intéressés devront inclure dans leurs propositions les éléments suivants :

A- Une offre technique

1. Compréhension de la mission ;
2. Une méthodologie détaillée de l'exécution de la consultation incluant le chronogramme indiquant les différentes échéances à partir de la date du démarrage de la mission, les dates de remise des livrables. Le

- PNUD disposera à chacune des étapes d'un maximum de cinq (05) jours ouvrables pour donner ses observations sur les livrables produits par le consultant
3. Une lettre de motivation indiquant la disponibilité du consultant durant la période de l'évaluation (Novembre – Décembre 2021)
 4. Un CV du/de la consultant(e) ;
 5. Références de réalisation des missions similaires et contact des organisations pour lesquelles l'évaluateur a réalisé des travaux précédemment ;
 6. Disponibilité du/de la consultant(e) pendant les mois de Novembre – Décembre 2021.

B- Une offre financière

Une offre financière en CFA indiquant le budget global (hors taxes) sollicité pour mener la mission ainsi qu'un détail des prix et tarifs présentés (frais, per diem, transports, etc.) comme l'indique le tableau ci-dessous :

N°	Composante de prix	Durée (Jours)	Prix. Unitaire	Montant
1	Honoraire			
2	Forfait téléphonique			

11. PROCEDURE D'ÉVALUATION DES OFFRES

L'évaluation des prestataires reposera sur la méthode d'analyse cumulative (méthode de notation pondérée). L'attribution du contrat est faite au candidat dont l'offre a été évaluée et déterminée comme suit :

- Adaptée/conforme/acceptable ;
- Ayant reçu la note la plus élevée sur l'ensemble préétabli des critères techniques et financiers spécifiques à cet appel à candidatures.

Pourcentage des **critères techniques : 70%** ; Pourcentage des **critères financiers : 30%**

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum de 70% de réussite à l'évaluation technique seront pris en considération pour l'évaluation financière.

A- Critères techniques – 70% de l'évaluation totale – sur 100 points

Critère d'évaluation	Pondération	Total des points (100 pts)
Qualification et expérience		
Expertise prouvée en nombre d'évaluation ou étude d'impact conduite dans les domaines couverts par le PAREC (emploi des jeunes femmes, renforcement des chaînes de valeur agricoles, inclusion financière, systèmes d'information des marchés)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plus de 2 évaluations conduites dans les domaines couverts par le PAREC (40 pts) ✓ Autres domaines (15 pts) 	40 pts
Avoir 5 ans d'expérience minimum dans l'analyse de données qualitatives et quantitatives pour les projets et/ou programmes du secteur rural, insertion socioéconomique des jeunes et des femmes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ≥ 5 ans d'expérience minimum dans l'analyse de données qualitatives et quantitatives pour les projets et/ou programmes du secteur rural (15 pts) ✓ < 5 ans d'expérience (10 pts) 	15 pts
La clarté et la logique de la présentation de la méthodologie à utiliser pour obtenir les livrables attendus.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bonne présentation de la méthodologie avec le chronogramme et les activités (20 pts) ✓ Présentation vague sans détails des tâches à faire (5 pts) 	20 pts
Une bonne connaissance dans les thématiques d'inclusion et de résilience économique du PNUD	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaissance dans les thématiques d'inclusion et de résilience économique (5 pts) ✓ Autres (2 pts) 	5 pts
Expérience de travail avec le gouvernement, la société civile, les ONG Internationales réputées et les	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Expérience de travail avec le SNU, les parties politiques, les institutions multilatérales et autres ; (5 pts) 	5 pts

institutions multilatérales ou bilatérales, partie politiques et les professionnels des médias	✓ Expérience de travail seulement avec le gouvernement. (2 pts)	
Profil de l'évaluateur		
Être titulaire d'un BAC + 5 ou plus en Sciences Sociales, Analyse et Evaluation des projets ou autres diplômes en lien avec le thème de l'évaluation	✓ Bac + 5 ou plus (10 pts) ✓ Diplôme inférieur au Bac + 5 (5 pts)	10 pts
Connaissances du terrain et/ou des zones couvertes par le PAREC	✓ Connaissances du terrain dans les zones couvertes par le PAREC (5pts) ✓ Pas de connaissance (0 pts)	5 pts

B- Critères financiers – 30% de l'évaluation totale

La formule suivante sera utilisée aux fins d'évaluation des propositions financières

$P = y(\mu/z)$ **Dans laquelle :**

- P = la proposition financière soumise à l'évaluation ;
- y = le nombre maximum de points pour la proposition financière ;
- μ = le montant de la proposition la moins-distante ;
- z = le montant de la proposition soumise à l'évaluation ;

12. ANNEXES DES TERMES DE REFERENCE

Annexe 1: UNEG Norms and Standard;

Annexe 2 : Le code d'éthique et de conduite pour les évaluations dans le SNU ;

Annexe 3 : Documents des projets ;

Annexe 4 : le format de la matrice d'évaluation ;

Annexe 5 : le format du rapport d'évaluation au PNUD

NB : ces documents seront fournis une fois que le consultant (e) sera retenu.

Visa CTP/PAREC

Jean Vincent GWETH

Visa M&E Specialist/PNUD

Ngoa Elouga Yves Yannick

Signature DNP